Analyse du dispositif MON TEST IST à partir des données du SNDS par le CoReSS Bretagne

J-C DUTHÉ[1], C.MORLAT[1], M. POISSON-VANNIER[1], M. THIERRY[1], H. CHANVRIL[1], C. ARVIEUX[1, 2], F.BENEZIT [1,2]
[1]*CoReSS Bretagne,* [2]*CHU de Rennes*

IST02

CONTEXTE ET OBJECTIF

Depuis sept. 2024, le dispositif MON TEST IST permet le dépistage sans ordonnance directement en laboratoire du VIH, du VHB, de la syphilis et des infections à *Chlamydia trachomatis* et à gonocoque. Il complète et remplace le dispositif VIH-TEST qui permettait le dépistage du VIH à la demande du patient sans ordonnance depuis 2022. MON TEST IST complète ainsi les dispositifs de dépistage existants (dépistage sur prescription médicale, dépistage gratuit dans les CeGIDD et auto-tests en pharmacie). L'objectif de cette étude est d'évaluer le recours à MON TEST IST en Bretagne, sa répartition territoriale, les caractéristiques des bénéficiaires (sexe, âge, commune de résidence, lieu de réalisation du test, fréquence de recours au dispositif) ainsi que les analyses réalisées.

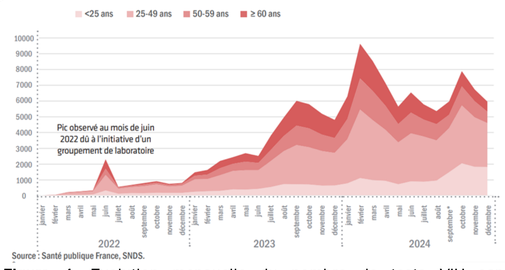

Figure 1. Evolution mensuelle du nombre de tests VIH sans prescription selon l'âge des bénéficiaires, Bretagne, janvier 2022 – décembre 2024 (Source : Santé Publique France, SNDS) - issu du bulletin épidémiologique annuel « Surveillance VIH-Sida IST en Bretagne 2024 » [5]

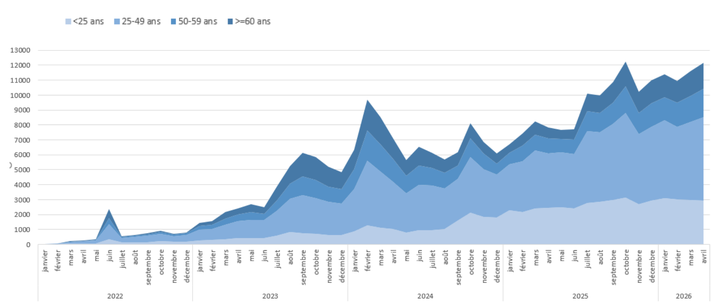

Figure 2. Evolution mensuelle du nombre de bilans VIH-TEST/MON TEST IST sans prescription selon l'âge des bénéficiaires, Bretagne, janvier 2022 – Avril 2026 (Source : CoReSS Bretagne, SNDS)

MATERIEL ET METHODES

Sources de données : étude reposant sur les données du Système national des données de santé (SNDS)[1], notamment le Datamart de consommation inter-régimes (DCIR) regroupant les actes de biologie médicale remboursés par l'Assurance Maladie [2]. Le CoReSS Bretagne dispose d'un accès permanent au SNDS. Les dispositifs VIH-TEST/MON TEST IST ont été identifiés à partir des codes NABM et codes prescripteurs spécifiques [3–4], selon les algorithmes de traçabilité de la CNAM *(variables : actes biologiques, code prescripteur, date de soins, communes du laboratoire/résidence, mois/année de naissance, sexe)*. L'analyse couvre l'activité des 2 dispositifs de janv. 2022 à avr. 2026 et celle de MON TEST IST sur 2025.

Aspects réglementaires : autorisation de démarrage du projet le 1er août 2025 en tant que recherche n'impliquant pas la personne humaine, hors loi Jardé. Une note d'information destinée aux patients a été déposée sur le portail de transparence du CHU.

Vérification de cohérence des résultats : les évolutions temporelles par âge à partir de notre algorithme d'identification ont été comparées à celles publiées par Santé publique France (SPF) sur la période commune 2022-2024 (Fig.1-2)[5]. Les indicateurs diffèrent : notre étude dénombre les bilans VIH-TEST et MON TEST IST, tandis que SPF recense les sérologies VIH, tous dispositifs confondus mais la forte proportion de bénéficiaires ayant réalisé une sérologie VIH permet néanmoins de mettre en perspective les tendances observées, sans constituer une validation formelle. Les données du CoReSS s'étendent jusqu'en avr. 2026.

RESULTATS

Activité globale des dispositifs VIH-TEST et MON TEST IST

Entre janv. 2022 et avr. 2026, 293424 bilans ont été réalisés en Bretagne dans le cadre des 2 dispositifs concernant 244614 bénéficiaires (Fig. 2), avec une augmentation croissante pour atteindre plus de 12000 bénéficiaires en avril 2026. Parmi eux, 86,3% des bénéficiaires ont eu recours une fois au dispositif, 10,3% ont eu recours 2 fois à ce dispositif et 3,4% trois fois ou plus. La sérologie VIH a été réalisée chez 99 % des bénéficiaires des dispositifs VIH-TEST et MON TEST IST. Les courbes présentent des évolutions temporelles concordantes avec celles publiées par SPF sur la période commune 2022-2024 (Fig.1-2).

Activité du dispositif MON TEST IST en Bretagne en 2025

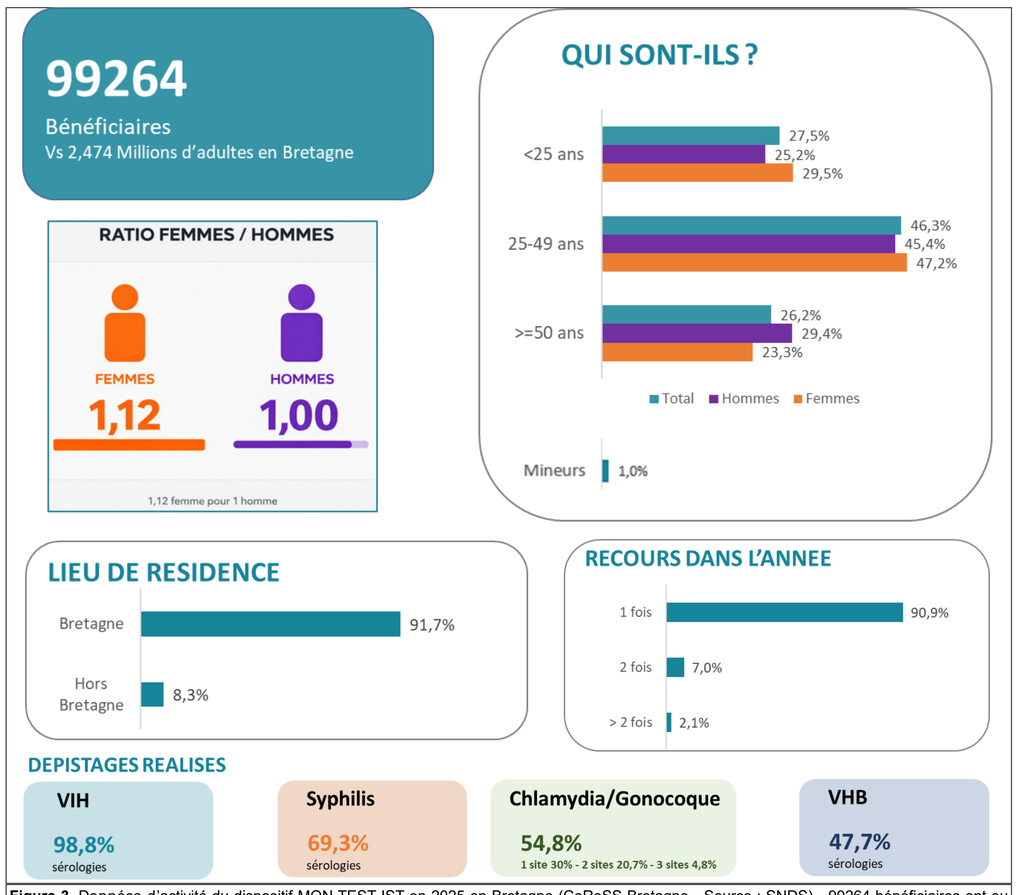

Figure 3. Données d'activité du dispositif MON TEST IST en 2025 en Bretagne (CoReSS Bretagne—Source : SNDS) - 99264 bénéficiaires ont eu recours au dispositif en Bretagne, pour une population bretonne de 2747000 habitants âgés de 18 ans ou plus.

Répartition géographique du recours au dispositif en 2025

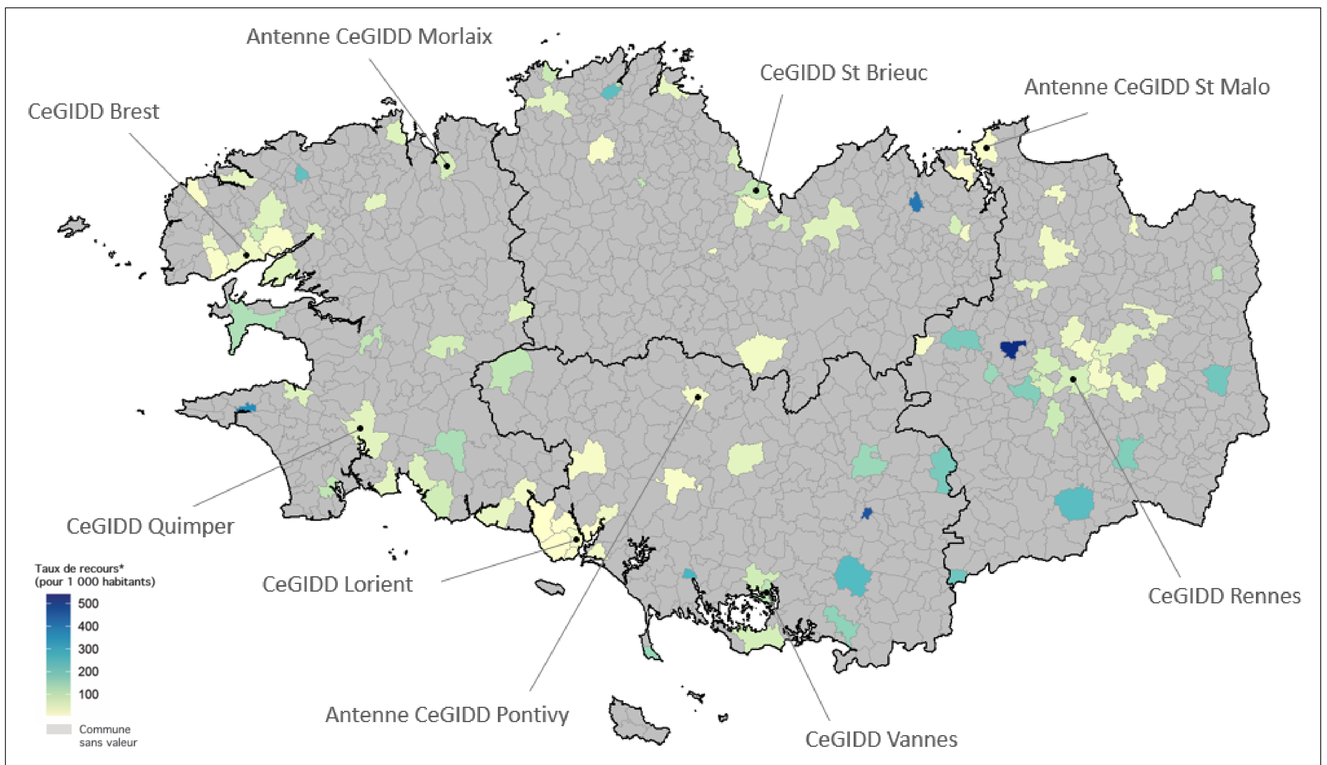

Figure 4. Taux de recours au dispositif Mon Test IST par commune de réalisation et ville d'implantation des CeGiDD bretons en Bretagne en 2025 (CoReSS Bretagne - Source : SNDS)
**taux de recours par commune de réalisation pour 1000 habitants calculés en rapportant le nombre total de bénéficiaires Mon Test IST à la population communale tous âges, au recensement 2023 de l'INSEE*

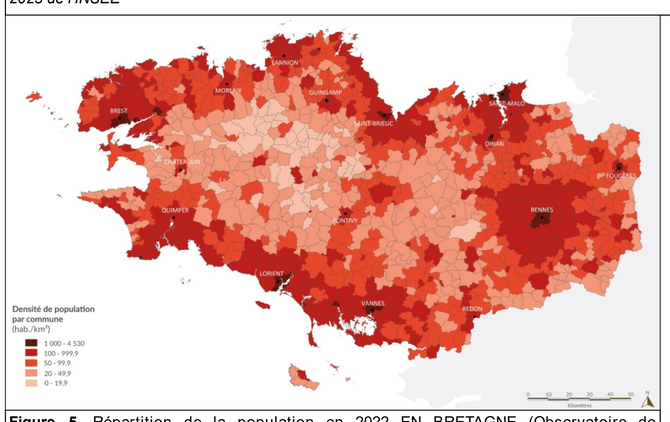

Figure 5. Répartition de la population en 2022 EN BRETAGNE (Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) - Source : INSEE (séries historiques de recensement de la population) - Réalisation : OEB—Septembre 2025

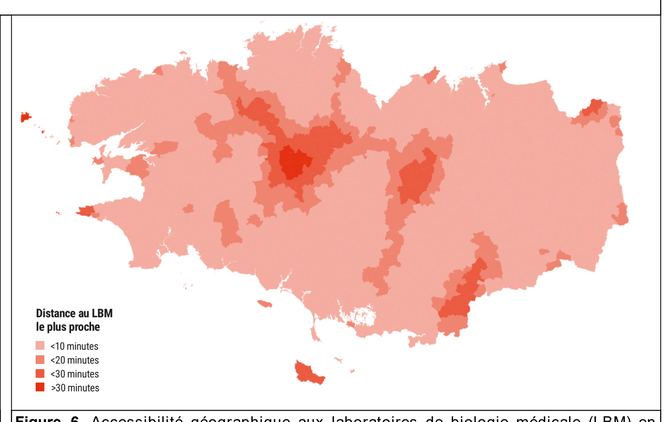

Figure 6. Accessibilité géographique aux laboratoires de biologie médicale (LBM) en Bretagne en 2024 (Source : Données CNOP —Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens)

Les taux de recours les plus élevés sont observés dans certaines villes de petite et moyenne taille (2000 à 10000 habitants). Ils atteignent 127 pour 1000 habitants à Crozon, 210 pour 1000 à Redon et 408 pour 1000 à Plancoët, contre 32 pour 1000 à Brest, 53 pour 1000 à Quimper et 77 pour 1000 à Rennes (Fig. 4). La répartition géographique des taux de recours met en évidence des taux élevés dans certains secteurs éloignés des CeGIDD. La comparaison avec la répartition géographique de la population bretonne (Fig. 5) montre que les zones sans recours observé au dispositif se situent principalement dans des secteurs de faible densité de population. Ces zones correspondent également, pour partie, à des territoires où le temps d'accès à un laboratoire de biologie médicale dépasse 30 minutes, ce qui pourrait contribuer à expliquer le faible recours au dispositif (Fig. 6).

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

MON TEST IST connaît une forte croissance en Bretagne avec un recours important dans certaines villes petites et intermédiaires, y compris dans des territoires moins desservis par les CeGIDD, dont l'implantation est inégalement répartie dans la région. L'exploitation du SNDS par le CoReSS Bretagne permet de caractériser l'activité du dispositif et d'identifier des disparités territoriales, contribuant à orienter les actions régionales en matière d'accès au dépistage et d'accompagnement des laboratoires.

Limites et Perspectives : le SNDS caractérise difficilement les profils des bénéficiaires, contrairement aux données recueillies en CeGIDD. Des données complémentaires et les retours des usagers permettraient de mieux comprendre les publics concernés et leurs parcours. Les marqueurs substitutifs de précarité pourraient être analysés. L'analyse des traitements délivrés dans les 15 jours suivant le dépistage contribuera à éclairer sur la fraction de tests positifs et les parcours de soins. L'étude pourra également explorer les parcours plus larges de santé sexuelle (accès à la PrEP, vaccination et contraception) afin de mieux comprendre l'articulation de MON TEST IST avec l'offre régionale de prévention.

BIBLIOGRAPHIE

[1] Assurance Maladie. Système national des données de santé (SNDS) : présentation. Paris : Assurance Maladie. Disponible sur : https://www.assurance-maladie.ameli.fr/etudes-et-donnees/en-savoir-plus-snds/presentation-systeme-national-donnees-sante-snds

[2] Health Data Hub. ER_BIO_F : table affinée des actes de biologie médicale du DCIR. Documentation du SNDS. Disponible sur : https://www.documentation-snds.health-data-hub.fr/tables/er_bio_f/

[3] Arrêté du 8 juillet 2024 fixant la liste des infections sexuellement transmissibles dépistées à la demande du patient en laboratoire de biologie médicale et les modalités de ces dépistages. Journal officiel de la République française, 2024. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000049908638

[4] AMELI : Dépistage des IST en laboratoire sans ordonnance : Mon test IST https://www.ameli.fr/laboratoire-danalyses-medicales/exercice-liberal/prise-charge-patients/depistage-ist/mon-test-ist-depistage-en-laboratoire-sans-ordonnance

[5] Comité de coordination régionale de la santé sexuelle (CoReSS) Bretagne. *Bulletin CoReSS Bretagne 2025* [Internet]. 2025. Disponible sur : http://www.corevih-bretagne.fr/ckfinder/userfiles/files/vih-en-bretagne/BULLETIN_CoReSS_2025_VDEF.pdf